

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

PROPOSITION DE CORRIGE

I. COMPTE-RENDU (/13)

Introduction : Date, source, title

Topic : flexibility in work

1. The 2003 laws
 - enable employees to request more flexibility.
 - concern one million working parents.
are applied by employers in over ¾ of the cases.
 - apply to people with children up to six and disabled children under 18.
 - could be extended to those with elderly relatives.
2. From the companies' point of view
 - a) Different types of flexi-working :
 - part-time
 - contracts
 - flexitime
 - b) Law is not applied by 30% of small companies.
 - c) Companies prefer to employ childless people (single, gay).
3. From the employees' point of view : drawbacks
 - a) They don't get all the benefits (pension rights, pay rises ...)
 - b) Poor conditions (no health and safety controls, longer hours)
 - c) Fewer career opportunities / less chance of promotion
 - d) Suspicion or jealousy of childless colleagues

Conclusion : Flexi-working which concerns 80% of women is encouraged by the government.

II. TRADUCTION (/7)

Le travail contractuel peut permettre à ceux qui cherchent un emploi de se mettre à leur compte mais, bien que cela puisse convenir à quelques uns, cela peut être mal vécu par beaucoup. Ils se plaignent qu'ils sont perdants pour les cotisations de retraite, pour les augmentations générales de salaire et se sentent exclus.

Le travail à domicile est un autre domaine censé donner un nouvel élan au travail modulable (horaires aménagés), mais le résultat peut tourner au vinaigre. Les juristes soulignent l'absence de contrôle sanitaire et de sécurité pour les travailleurs à domicile, ils acceptent souvent des conditions que leurs collègues qui sont dans un bureau ne toléreraient jamais.